

Position du HCR sur les retours au MALI

1. La violence et une situation humanitaire qui se détériore rapidement prévalent dans le Nord du Mali depuis la mi-janvier 2012. Les affrontements ont eu lieu dans les trois principales régions du Nord : Gao, Kidal et Tombouctou. Les villes situées près des frontières avec le Niger, la Mauritanie et l'Algérie, telles que Ménaka, Andéramboukane, Intillit, Tissit, Léré, Adjelhoc et Tessalit, ont également été affectées. Le conflit entre l'armée et divers groupes armés opérant au Nord du Mali, dont le « Mouvement National de Libération de l'Azawad » (MNLA), a eu un impact néfaste sur les populations civiles. Les violations des droits de l'homme et l'interruption des services de base dans le Nord ont provoqué le déplacement forcé de populations. Des incidents de sécurité visant les populations originaires du Nord du Mali ont été signalés dans certaines parties du Sud du Mali, telles que Bamako et ses environs.
2. Le 21 mars 2012, des éléments des forces armées nationales ont renversé le gouvernement démocratiquement élu du Mali, dissous les institutions gouvernementales, suspendu la Constitution, pris le pouvoir et établi le « Comité National pour le Redressement de la Démocratie et la Restauration de l'Etat » (CNRDRE). Le coup d'Etat a aggravé la situation humanitaire et des droits de l'homme, déjà très précaire, et caractérisée par des allégations de violences à l'égard des civils, dont des meurtres, viols et pillages, ainsi que par une crise alimentaire sévissant au Nord du Mali.¹
3. Après la chute le 4 avril 2012 des trois principales villes du Nord que sont Kidal, Gao et Tombouctou, le MNLA a déclaré l'indépendance du Nord du Mali et la création de l'Azawad le 6 avril 2012. Le même jour, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la junte militaire ont signé un accord-cadre pour transférer le pouvoir au Président de l'Assemblée nationale, lequel a prêté serment comme Président par intérim le 12 avril. Cela a donné lieu à la levée des sanctions de la CEDEAO. Un gouvernement de transition a été formé ; cependant, la stabilité générale du Mali demeure incertaine, non seulement en raison de la durée de la transition qui reste inconnue, mais aussi parce que les membres de l'ancienne junte

¹ Voir Conseil de Sécurité de l'ONU, *Security Council Press Statement on Mali*, SC/10603-AFR/2370, 10 April 2012, <http://www.un.org/News/Press/docs/2012/sc10603.doc.htm> ; Centre d'actualités de l'ONU, *Senior UN official condemns 'alarming' reports of sexual violence in Mali*, 10 April 2012, <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4f9537682.html>.

détiennent toujours le pouvoir et que le pays est *de facto* divisé. En début mai, des combats intenses ont été signalés à Bamako entre la junte militaire et des soldats supposés loyaux au Président destitué du Mali. Lesdits combats auraient provoqué des arrestations et des victimes civiles. Les démarches engagées par les institutions intérimaires civiles, la junte militaire, d'autres acteurs maliens, des représentants de la CEDEAO et divers groupes au Nord du Mali n'ont à ce jour pas abouti à un règlement politique du conflit dans le Nord.

4. Depuis la mi-janvier, il y a eu plus de 130 000 déplacés internes au Mali, dont environ 25 000 à Bamako, et leur nombre ne cesse d'augmenter. Plus de 140 000 réfugiés ont été enregistrés dans les pays voisins, essentiellement en Mauritanie, au Burkina Faso et au Niger, et un nombre considérable de réfugiés continue à affluer dans ces pays. Le HCR se félicite de la décision des gouvernements dans la région de reconnaître ces réfugiés sur une base *prima facie*, de leur réponse généreuse ainsi que de leur coopération avec le HCR et d'autres acteurs humanitaires.
5. Etant donné que la situation au Mali est instable et demeure incertaine, le HCR recommande aux Etats de suspendre les retours forcés vers ce pays des nationaux ou des résidents habituels au Mali jusqu'à ce que la situation sécuritaire et des droits de l'homme se stabilise.